

**Membres du Bureau présents le 14 mars :** Bernard CLAP, Trigance ; Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04 ; Maurice LALLEMENT : Valensole ; Antoine FAURE : Aups ; Delphine BAGARRY : Riez ; Alain ARCHILOQUE : Moustiers Ste Marie ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon  
**Invités :** Jacques ESPITALIER, Président de la CLE Verdon

Le quorum n'étant pas atteint, les membres du Bureau ont été à nouveau convoqués pour le 24 mars 2014 sans nécessité de quorum pour délibérer valablement.

**Membres du Bureau présents le 24 mars 2014 :** Bernard CLAP, Trigance ; Antoine FAURE : Aups ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon

**1. Approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau des 14 et 23 janvier 2014 à Moustiers Ste Marie**

**2. Suite de la réflexion sur la réorganisation dans le cadre de l'évaluation intermédiaire de la charte**

Les membres du Bureau ont validé le projet de règlement intérieur modifié du syndicat mixte suite aux échanges des dernières séances et avant proposition pour validation finale par le comité syndical issu des nouvelles élections en juin.

**3. Délibération sur l'extension du périmètre du syndicat mixte et la modification des statuts**

Les membres du Bureau ont délibéré favorablement :

- sur le principe de l'extension du périmètre du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon, par adhésion des communes du bassin versant du Verdon ne faisant pas partie du PNR, pour la gestion globale de l'eau et la mise en œuvre du SAGE
- sur le lancement de la démarche de modification des statuts du syndicat mixte, en lien avec cette extension du périmètre et la création d'un second objet pour le syndicat mixte.

**4. Validation de l'annexe financière annuelle de la convention de partenariat entre le PNR Verdon et EDF**

Les membres du Bureau ont approuvé l'annexe financière annuelle à la convention cadre de partenariat entre le PNR Verdon et EDF qui décline le programme d'actions pluriannuel, en spécifiant les thèmes et opérations sur lesquelles EDF Production Méditerranée et le PNR Verdon s'engagent à collaborer.

**5. Bilan de la convention financière avec la SCP et répartition des financements pour les STEP, pour l'année 2104**

Les membres du Bureau ont approuvé l'annexe financière annuelle à la convention cadre de partenariat entre le PNR Verdon et la SCP et les répartitions des financements pour l'année 2104

**6. Premier examen d'un projet de parc éolien sur la commune d'Allons**

Les élus du Bureau, après avoir entendu M. IACOBBI, élu représentant la commune d'Allons, ont examiné le projet et émis les observations suivantes :

- Au regard de la charte du Parc, et du schéma éolien du Verdon qui y est annexé, les éléments apportés par la commune montrent l'incompatibilité d'un projet éolien sur la zone envisagée, dite le « Puy du Rent » ;
- Le zonage fait partie au titre du Plan de Parc des grands reliefs visibles à plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de kilomètres aux alentours, qualifiés dans la Charte de « monuments naturels emblématiques du grand paysage », accompagné de l'orientation suivante : *Protéger ces espaces des aménagements d'infra ou superstructure susceptibles de les dégrader ou d'en perturber la perception*. De ce fait l'implantation d'éoliennes sur ces espaces est incompatible avec la Charte.
- Le même Plan de Parc fait état d'une autre orientation « Prendre en compte la découverte des paysages depuis les itinéraires routiers majeurs à l'échelle du parc (entrée, traversée, découverte) dans la gestion de l'espace », qui concerne la partie en agglomération de la D955 traversant St André les Alpes, sur un axe nord-sud.

Il a été rappelé que l'Etat, tel que le stipule la Charte, doit garantir la compatibilité des projets d'aménagement avec les orientations et mesures de la Charte, y compris au-delà des limites du territoire du Parc, lorsque des impacts, paysagers notamment, peuvent affecter celui-ci. A cette fin, le bureau a mandaté la direction du Parc pour opérer un rapprochement des services de l'Etat, afin de mieux cerner les contours de cette prérogative.

**7. Mise en place du compte épargne temps**

Les membres du Bureau ont approuvé la mise en place d'un compte épargne temps pour les agents du PNR Verdon, sur la base d'un règlement qui a reçu un avis favorable du comité technique paritaire.

**8. Dossiers de demande de subventions**

Les membres du Bureau ont approuvé les actions et plans de financements suivants :

Appui juridique pour l'extension du périmètre du syndicat mixte de gestion du PNR Verdon pour la gestion globale de l'eau et la mise en œuvre du SAGE Verdon - Modification du plan de financement

**Coût total TTC : 25 000 € / Agence de l'eau : 12 500 € / Région : 7 500 € / PNR Verdon : 5 000 €**

Plan d'action chauve-souris – modification du plan de financement

**Coût total TTC (sur 2 ans): 35 000 € / Région : 14 000 € / DREAL PACA : 7 000 € / CG 83 : 7 000 € / PNR Verdon : 7 000 €**

Bilan contrat rivière

**Coût total TTC : 50 000 € : Agence de l'eau : 25 000 € / Région : 15 000 € / PNR Verdon : 10 000 €**

Vers la valorisation des patrimoines par les activités de pleine nature (mai 2014 - avril 2015)

**Coût total TTC : 56000 € / Agence de l'eau : 14000 € / Région : 30800 € / EDF : 5600 € / PNR Verdon : 5600 €**

Plan de gestion sédimentaire du haut Verdon

Coût total TTC : 160 000 € / Agence de l'Eau : 80 000 € / Région : 24 000 € / CG 04 : 24 000 € / PNR V et SIVU : 32 000 €

**9. Participation aux frais de TVA du GAL confluence autour du Verdon au titre de l'année 2013**

Les membres du Bureau ont délibéré favorablement sur la prise en charge des frais de TVA inhérents au fonctionnement du programme Leader du Verdon, s'élevant à 734,74 €, dans la mesure où la prise en charge de la TVA sur les frais de fonctionnement par l'Europe n'est plus possible.

**10. Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la bergerie**

Les membres du Bureau ont approuvé l'avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la bergerie dont l'objet est de formaliser une nouvelle répartition des missions entre les membres du groupement.

**11. Avenants aux marchés de travaux pour la réhabilitation de la bergerie**

Les membres du Bureau ont approuvé la signature d'avenants avec les entreprises titulaires des marchés pour l'aménagement d'une ferme caprine pédagogique :

Lots	Entreprises titulaires	marché initial HT	avenant HT	total marché HT
1 : VRD	Alpes Sud terrassement / Sonza TP	54 672,00	+ 1 309,00	55 981,00
2 : Gros-œuvre	Alpes Sud terrassement / Sonza TP	100 328,00	+ 7 137,00	107 465,00
3 : Charpente	Avenir Bois construction	250 950,00	+ 2 222,00	253 172,00
5 : Menuiserie bois	Alpes Provence menuiserie	34 294,77	+ 3 730,28	38 025,05
6 : Serrurerie	SARL Esclapez	16 206,00	+ 150,00	16 356,00
7 : Cloisons doublage	AC TEC	19 600,00	+ 2 042,00	21 642,00
8 : Carrelage	AIC BAT	24 500,20	+ 2 205,93	26 706,13
9 : Peinture	PAYA Peinture	37 988,33	+ 1 239,54	39 227,87

**12. Etude de vulnérabilité du territoire aux enjeux de la transition énergétique et écologique**

Les membres du Bureau ont autorisé le Président à signer le marché avec le bureau d'études BG ingénieurs conseils pour un montant de 44850€.

**13. Contribution aux actions du Réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés (RREN PACA)**

Les membres du Bureau ont approuvé la contribution du PNR Verdon aux actions du RREN au titre de l'année 2014 et pour un montant de 1000 €.

**14. Convention avec l'association AERIA**

Les membres du Bureau ont approuvé la signature d'une convention de partenariat entre les communes de La Palud sur Verdon, Aiguines, les Salles sur Verdon et l'association AERIA relative à l'organisation de la course « Verdon challenge rail 2014 ».

**15. Convention de partenariat avec France Nature Environnement**

Les membres du Bureau ont approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'association France nature environnement relative à l'organisation et la préparation de journée d'information et de sensibilisation à destination des professionnels.

**16. Avenant à la convention de partenariat avec l'association Vélo Loisir Provence**

Les membres du Bureau ont approuvé l'avenant à la convention avec Vélo Loisirs Provence de manière à préciser certains termes de la convention : forme de la participation financière (cotisation à l'association) et délais de versement, intitulé de l'association.

**17. Convention inter-parcs dans le cadre de la CETD**

Les membres du Bureau ont approuvé la convention inter-parcs précisant les modalités administratives et financières du partenariat entre les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la mise en œuvre de la démarche interparcs de qualification, de structuration et de valorisation de l'offre de tourisme durable de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**18. Conventions avec les groupements de gendarmerie des Alpes de Haute Provence et du Var**

Les membres du Bureau ont approuvé la signature de conventions de partenariat avec la gendarmerie nationale dans le cadre des patrouilles équestres des écogardes

**19. Renouvellement de l'adhésion du PNR Verdon au réseau RENETA (Réseau National des Espaces tests agricoles)**

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon au réseau RENETA au titre de 2014 et pour un montant de 200 €.

**20. Renouvellement de l'adhésion du PNR Verdon à l'association ARSENIC**

Les membres du Bureau ont approuvé le renouvellement de l'adhésion du Parc du Verdon à l'association ARSENIC au titre de 2014 et pour un montant de 150 €.

**21. Validation du cahier des charges de la marque « Accueil du Parc du Verdon » pour l'hébergement touristique**

**22. Attribution de la marque Parc « accueil du PNR Verdon »**

Les membres du Bureau ont approuvé l'attribution ou le renouvellement de la marque Accueil aux prestations/produits suivants :

Actions éducatives :

Association Gulliver  
Association Gulliver

Le Parc c'est quoi  
Paléontologie d'hier et d'aujourd'hui

Renouvellement sans réserve  
Renouvellement sans réserve

Christophe Trémeau  
Musée de préhistoire  
Andréa Bacher  
Andréa Bacher  
Geneviève Vallart de Boisgelin  
Association La Maison des lacs

L'eau et la préhistoire  
L'eau et la préhistoire  
Le village abandonné  
Des roches et des métiers autour de mon village  
Dis mon village c'était comment avant ?  
Une journée à la pêche

Renouvellement sans réserve  
Renouvellement sans réserve

Activités de pleine nature / visites culturelles :

Gaëtan Hémerly  
Société Aquattitude C. Trémeau  
Société Aquattitude C. Trémeau  
Société Aquattitude C. Trémeau  
Yannick Bernier  
Société Roc n vol Philippe Lèbre  
Andréa Bacher  
Geneviève Vallart de Boisgelin  
Andréa Bacher

Canoë clair de lune, à Régusse  
Grottes et barrages : les secrets de la rivière  
Remonter le temps au fil de l'eau, à Montpezat  
Ballade VTT - Coteau Chiron par les chemins  
Découverte magique du Verdon  
Parapente-voie romaine  
Voir naître la roche  
Le sentier des contes au Domaine de Valx  
Sortie pleine lune

Renouvellement sans réserve  
Renouvellement sans réserve  
Renouvellement sans réserve  
Attribution sans réserve  
Renouvellement avec réserves  
Attribution avec réserves  
Attribution sans réserve  
Attribution avec réserves  
Attribution sans réserve

Hébergements :

Guillaume Thomas  
Dhruv Bhandari  
M. Fagot  
Vacances bleues  
Jean-Claude Marie

Château de Trigance (Trigance)  
Monastère de Ségries (Moustiers)  
L'Oustaou (Castellane)  
Château Laval (Gréoux les bains)  
Bastide de l'Estré – gîtes (Aups)

Attribution avec réserves  
Attribution avec réserves  
Attribution avec réserves  
Attribution avec réserves  
Attribution sans réserve

**23. Modification des cotisations « marque Parc »**

Les membres du Bureau ont approuvé la modification suivante des cotisations « marque Parc » : « Le nouveau tarif proposé sera de 100 € pour les 3 ans quel que soit le produit ou la prestation, dû à partir de la première année et sans limite du nombre de prestation ou produit sous la condition que le produit, la prestation touristique ou la prestation éducatives soient rattachés à un même cahier des charges.

**24. Application d'une participation forfaitaire de 150 € par mois pour les agents du Parc (hors stagiaires) hébergés temporairement à Félines**

**25. Vente de cartes postales éditées par le Parc du Verdon par le biais de la régie de recettes au tarif unitaire de 0,50 € et de 3,50 € par lot de 10**

Pour affichage,  
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 31 mars 2014

Le Président  
Bernard CLAP

